



Exonération vente residence secondaire

Par **Denis60**, le **30/05/2014** à **15:21**

Bonjour,

J'ai acheté ma residence principale en 2011.

Depuis 2013 j'habite chez ma conjointe en conbinage et j'ai mis mon bien qui est devenu ma résidence secondaire en location.

Est-ce que je rentre dans les critères d'exonération si je vend ma résidence secondaire pour acheter une résidence principale avec mon concubin ?

J'ai lu que : "L'exonération est subordonnée à la condition que le cédant, ou l'associé personne physique d'une société ou d'un groupement qui relève de l'article 8 du CGI, de l'article 8 bis du CGI et de l'article 8 ter du CGI, n'ait pas été, directement ou par personne interposée, propriétaire de sa résidence principale au cours des quatre années précédant la cession."

Cordialement.

Denis